

★ TOPINVEST et la fiscalité immobilière

PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER CONFORME AU DECRET N°2016-173 DU 18 FEVRIER 2016 ET AU DECRET N°2020-1259 DU 14 OCTOBRE 2020

Programme de formation conforme aux décrets d'application répondant aux exigences de formation annuelle continue des statuts réglementés ci-dessus

Public visé	:	Ensemble du personnel commercial de la société.
Pré requis	:	Professionnel de l'immobilier
Contenu de la formation	:	<ul style="list-style-type: none"> ★ La découverte financière et fiscale détaillée d'un investisseur, ★ Le déficit foncier en VIR et ASL, ★ Le dispositif Malraux, Le monument historique, ★ Comparatif Pinel/Denormandie, ★ Le passage en meublé d'un investissement en location nue, ★ La location meublée : Comparatif Régime réel et Micro Bic. Le calcul des amortissements, ★ Le cumul de plusieurs investissements sous des régimes fiscaux différents.
Moyens et méthodes pédagogiques	:	Formation à distance (FOAD) plateforme e-learning synchrone
Evaluation de la formation	:	Sur simple suivi de la formation avec évaluation sur le déroulement de l'action par fiche d'évaluation remis à chaque stagiaire. Remise d'une attestation nominative de stage indiquant entre autres la durée.
Formateur	:	Consultant-formateur spécialiste : Jean-François HETZEL
		Durée à distance : 3 heures 30 - s/. 1/2 journée (de 9h00 à 12h30) Prix : 145,00 € H.T. Modalité : A distance
Compétences acquises		Maîtriser la fiscalité foncière et BIC Réaliser des simulations avec l'outil TOPINVEST Optimiser les résultats fiscaux pour les investisseurs